

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 AVRIL 2021 à 19 H.

COMPTE RENDU

En l'an deux mille vingt-et-un et le treize avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle de l'Union, en session ordinaire du mois d'avril, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire,

Présents : M. COSTE Michel, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, M. BELTRAN José, Mme MENAHEM Sophie, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoint ; M. COSTE Jean-François, Mme BOISDRON Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, M. PREHAM Anthony, M. PLANAS Pierre, M. M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, M. PUIGMAL Patrick, M. PARAYRE Jean, Mme QUER Martine, Mme TORRENT Michèle, Mme BOISORIEUX Michelle Conseillers Municipaux,

Absents ayant donné procuration : Mme BENARD Gisèle, Conseillère Municipale à M. VILA PASOLA Marti ; M. GAILLARD Thierry, Conseiller Municipal, à Mme Nina BRISSAUD, Conseillère Municipale ; M. BORREILL Philippe, Conseiller Municipal, à M. BELTRAN José, Adjoint ; Mme BOURDIN Géraldine, Conseillère Municipale, à Mme BARANOFF Brigitte Adjointe ; M. REDONDO Simon, Conseiller Municipal, à M. ANGULO José, Adjoint.

Absente excusée : Mme OHN Christiane, Conseillère Municipale.

Absent : M. PLANES Jean-Jacques, Conseiller Municipal.

Secrétaire de Séance : Mme CAPEILLE Sandrine

Monsieur le Maire ouvre la Séance, constate que le quorum est atteint et nomme Madame Sandrine Capeille, secrétaire de séance.

Il propose à l'assemblée l'approbation du Procès-Verbal de la séance du 24 mars 2021 qui est adopté à l'unanimité.

- COMPTE RENDU DES DELEGATIONS AU MAIRE

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal, par délibération du 15 juillet 2020 :

- ✓ **Décision n° 3/2021 du 9/03/2021** : Demande de subvention de 53 138.75 € au Conseil Départemental, représentant 50 % du coût des aménagements techniques indispensables à l'organisation de l'Etape du Tour de France 2021, soit 106 277.50 € H.T.
- ✓ **Décision n° 4/2021 du 25/03/2021** : Signature d'un nouveau bail de location avec Monsieur Michel LAPORTA concernant le cinéma « Le Cérétan », pour une durée de 3 ans commençant le 1^{er} janvier 2021 et se terminant le 31 décembre 2023, pour un loyer ferme et non révisable de

14 000 € annuel payable d'avance et par semestres égaux de 7 000.00 €. Le 1^{er} janvier 2021 correspond au premier terme.

- ✓ **Décision n° 5/2021 du 07/04/2021** : Décision de participation à l'opération groupée d'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde, portée par le SMIGATA (Syndicat mixte de gestion et d'aménagement Tech Albère). La commune financera 80 % de l'élaboration de son document.

- FINANCES -

Madame Stéphanie Justafré, adjointe déléguée aux finances, présente au moyen d'un support PowerPoint l'ensemble des budgets en évoquant successivement, pour chacun, le compte administratif 2020, l'affectation du résultat et le budget primitif de l'exercice 2021.

Monsieur Patrick Puigmal fait part de son inquiétude, concernant le budget principal 2021, au niveau des dépenses de fonctionnement qui sont en forte augmentation (+ 5 % d'augmentation dans l'hypothèse la plus favorable et 9 % dans la moins favorable) alors que les recettes sont identiques à 2020.

Il demande, en ce qui concerne l'augmentation des locations immobilières, de quoi s'agit-il.

Madame Justafré précise qu'il s'agit de la location du parc du Château d'Aubiry au prorata des mois de location pour 2021.

Il demande des précisions au niveau de l'augmentation des frais d'honoraires : Madame Justafré précise qu'il s'agit des études lancées au niveau de l'optimisation financière, du patrimoine et l'étude organisationnelle pour le personnel.

Il interroge ensuite sur l'augmentation des charges de personnel : Madame Justafré répond que, en ce qui concerne les contractuels pour la saison estivale, ce sujet a déjà été abordé au niveau du débat d'orientations budgétaires.

Il s'interroge également sur la baisse des subventions aux associations et sur l'augmentation des participations : Madame Justafré répond qu'il faut combler le déficit du budget annexe du camping pour 106 000 € et précise que la convention pour l'organisation du Tour de France s'élève à 100 000 €.

Monsieur Patrick Puigmal déplore ensuite le montant de 759 000 € pour l'achat du terrain de l'EHPAD sur Nogarède.

Monsieur le Maire répond que les cérétans se sont exprimés au niveau des urnes, notamment sur le projet de l'EHPAD à Nogarède et déplore que l'on consacre encore autant de temps sur ce sujet qui est un véritable projet d'intérêt général, un projet de territoire.

Monsieur Puigmal demande s'il y a des investissements prévus pour le Parc du Château d'Aubiry.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas de prévisions sur le budget car c'est le Club des Mécènes qui assurera le coût des travaux.

Monsieur Puigmal remarque qu'il y a un emprunt inscrit alors qu'il avait été annoncé qu'il n'y en aurait pas. Madame Justafré précise que l'emprunt devrait être très inférieur à celui qui a été inscrit dans l'attente des notifications des nombreuses subventions qui ont été demandées pour un montant total de plus de 300 000 €.

A l'issue de la présentation de tous les budgets, Monsieur Puigmal précise que sa liste votera les comptes administratifs et qu'elle votera également les budgets annexes mais, qu'avec regret, elle ne votera pas le budget principal en raison des craintes émises au niveau de l'augmentation des dépenses.

Monsieur Puigmal ajoute qu'ils ont été choqués par les déclarations émises dans le bulletin municipal au niveau des finances, au niveau du personnel et notamment pour la Directrice Générale des Services qui a réalisé de nombreuses opérations et qui a toute leur estime.

Monsieur le Maire répond que, lorsque son équipe est arrivée, elle a trouvé du personnel en difficultés par manque de moyens et félicite Madame Costa, DGS, d'avoir pu continuer à travailler dans ces conditions pendant 20 ans, alors qu'il y a des ordinateurs anciens, un parc automobile vétuste avec un système mis en place, sans ambition.

Monsieur Puigmal ajoute qu'il n'y a rien dans le budget au niveau des gros investissements.

Madame Michelle Boisorieux demande si les élus de la majorité peuvent s'engager, pendant toute la durée du mandat, à ne pas augmenter la fiscalité.

Monsieur le Maire répond qu'ils auront toutes les pistes possibles pour rationaliser les dépenses, augmenter les recettes ; qu'il faut être ambitieux mais aussi raisonnables.

Monsieur José Angulo ajoute qu'il s'agit du 1^{er} budget de la mandature et que les cérétans seront à même de juger et qu'on ne peut pas dire que ce premier budget reflète l'inaction.

- Approbation du compte de gestion 2020 et vote du compte administratif 2020 – Budget Principal et budgets annexes

En application de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au vote du Compte Administratif, le Conseil Municipal doit délibérer chaque année avant le 30 juin, sur le Compte Administratif établi par le Maire et sur le Compte de Gestion dressé par le Receveur. Les deux documents sont en parfaite concordance. Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les résultats définitifs de l'exercice 2020 apparaissant sur les deux documents.

Il est d'abord procédé à l'approbation des comptes de gestion dressés par le Receveur qui sont en parfaite concordance avec les comptes administratifs de la commune.

Délibération n° 21 /2021

Approbation du compte de gestion 2020 - Budget principal

Voté à l'unanimité

Délibération n° 22 /2021

Approbation du compte de gestion 2020 - Budget annexe de l'assainissement

Voté à l'unanimité

Délibération n° 23 /2021

Approbation du compte de gestion 2020 - Budget annexe des Pompes funèbres

Voté à l'unanimité

Délibération n° 24 /2021

Approbation du compte de gestion 2020 - Budget annexe du camping

Voté à l'unanimité

Délibération n° 25 /2021

Approbation du compte de gestion 2020 - Budget annexe de la Résidence administrative

Voté à l'unanimité

Délibération n° 26 /2021

Approbation du compte de gestion 2020 - Budget annexe de la gendarmerie

Voté à l'unanimité

Délibération n° 27 /2021

Approbation du compte de gestion 2020 - Budget annexe de l'extension du Musée

Voté à l'unanimité

Délibération n° 28 /2021

Approbation du compte de gestion 2020 - Budget annexe du Centre de tri

Voté à l'unanimité

- Vote du compte administratif 2020 – Budget Principal et budgets annexes

Monsieur le Maire quitte la salle. Madame Brigitte Baranoff, 1^{ère} adjointe, prend la présidence de l'assemblée et propose de procéder au vote du compte administratif 2020 pour le budget principal et les budgets annexes.

Délibération n° 29 /2021**Budget principal**Section de Fonctionnement

Recettes.....	9 552 503.72 €
Dépenses.....	7 690 252.75 €
Excédent	1 862 250.97 €

Section d'Investissement

Recettes.....	3 017 708.34 €
Dépenses.....	4 202 087.68 €
Déficit	-1 184 379.34 €

Ensemble

Recettes.....	12 570 212.06 €
Dépenses.....	11 892 340.43 €
Excédent	677 871.63 €

Restes à réaliser

Recettes.....	6 250.00 €
Dépenses.....	24 124.96 €
Déficit	- 17 874.96 €

Résultat de clôture

Excédent.....	659 996.67 €
---------------	--------------

Voté à l'unanimité

Délibération n° 30 /2021**Budget annexe de l'assainissement**Section d'Exploitation

Recettes.....	753 241.94 €
Dépenses.....	200 292.85 €
Excédent.....	552 949.09 €

Section d'Investissement

Recettes.....	453 859.34 €
Dépenses.....	392 838.64 €
Déficit.....	61 020.70 €

Ensemble

Recettes.....	1 207 101.28 €
Dépenses.....	593 131.49 €
Excédent.....	613 969.79 €

Voté à l'unanimitéDélibération n° 31 /2021**Budget annexe des Pompes Funèbres**Section de Fonctionnement

Recettes.....	9 789.91 €
Dépenses.....	908.29 €
Excédent.....	8 881.62 €

Voté à l'unanimitéDélibération n° 32 /2021**Budget annexe du Camping**Section de Fonctionnement

Recettes.....	11 886.17 €
Dépenses.....	40 466.53 €
Déficit.....	- 28 580.36 €

Section d'Investissement

Recettes.....	17 164.26 €
Dépenses.....	93 991.74 €
Déficit.....	- 76 827.48 €

Ensemble

Recettes.....	29 050.43 €
Dépenses.....	134 458.27 €
Déficit.....	- 105 407.84 €

Voté à l'unanimité

Délibération n° 33 /2021**Budget annexe de la Résidence administrative**Section de Fonctionnement

Recettes.....	83 850.08 €
Dépenses.....	34 824.29 €
Excédent	49 025.79 €

Section d'Investissement

Recettes.....	46 000.00 €
Dépenses.....	490 201.32 €
Déficit	- 444 201.32 €

Ensemble

Recettes.....	129 850.08 €
Dépenses.....	525 025.61 €
Déficit	- 395 175.33 €

Voté à l'unanimité**Délibération n° 34 /2021****Budget annexe de la Gendarmerie**Section de Fonctionnement

Recettes.....	214 473.73 €
Dépenses.....	72 716.45 €
Excédent	141 757.28 €

Section d'Investissement

Recettes.....	136 000.00 €
Dépenses.....	536 127.46 €
Déficit	- 400 127.46 €

Ensemble

Recettes.....	350 473.73 €
Dépenses.....	608 843.91 €
Déficit	- 258 370.18 €

Voté à l'unanimité**Délibération n° 35 /2021****Budget annexe – Extension du Musée d'Art Moderne**Section de Fonctionnement

Recettes.....	100 856.71 €
Dépenses.....	16 514.42 €
Excédent	84 342.29 €

Section d'Investissement

Recettes.....	4 665 544.97 €
Dépenses.....	2 563 225.35 €
Excédent	2 102 319.62 €

Ensemble

Recettes.....	4 766 401.68 €
Dépenses.....	2 579 739.77 €
Excédent	2 186 661.91 €

Restes à réaliser

Recettes.....	3 972 539.00 €
Dépenses.....	3 778 774.00 €
Excédent	193 765.00 €

Résultat de clôture

Excédent.....	2 380 426.91 €
----------------------	-----------------------

Voté à l'unanimité*Délibération n° 36 /2021***Budget annexe du Centre de Tri**Section de Fonctionnement

Recettes.....	227 705.28 €
Dépenses.....	23 493.31 €
Excédent	204 211.97 €

Section d'Investissement

Recettes.....	96 751.30 €
Dépenses.....	48 144.43 €
Excédent	48 606.87 €

Ensemble

Recettes.....	324 456.58 €
Dépenses.....	71 637.74 €
Excédent	252 818.84 €

Voté à l'unanimité*Délibération n° 37 /2021***- Compte administratif 2020 – Bilan annuel des acquisitions, cessions et échanges immobiliers**

Madame Stéphanie Justafre propose d'approuver le bilan annuel des acquisitions, cessions et échanges immobiliers, cet état est annexé au compte administratif et fait apparaître **2 cessions** et **1 acquisition**.

Voté à l'unanimité

Monsieur le Maire rejoint l'assemblée et reprend la présidence de la séance.

- Affectation des résultats 2020 – Budget principal et budgets annexes –

Madame Stéphanie Justafre propose au Conseil Municipal d'approuver l'affectation des excédents de fonctionnement 2020 du budget principal et des budgets annexes.

Délibération n° 38 /2021

Budget Principal

Excédent de fonctionnement.....	1 862 250.97 €
Déficit d'investissement	- 1 202 254.30 €

Affectation

Affectation en recette d'investissement	1 202 254.30 €
Affectation en recette de fonctionnement.....	659 996.67 €

Voté à l'unanimité

Délibération n° 39 /2021

Budget annexe de l'Assainissement

Excédent de fonctionnement.....	552 949.09 €
Excédent d'investissement.....	61 020.70 €

Affectation

Affectation en recette d'investissement	0.00 €
Affectation en recette de fonctionnement.....	552 949.09 €

Voté à l'unanimité

Délibération n° 40 /2021

Budget annexe des Pompes Funèbres

Excédent de fonctionnement.....	8 881.62 €
---------------------------------	------------

Affectation

Affectation en recette de fonctionnement.....	8 881.62 €
---	------------

Voté à l'unanimité

Délibération n° 41 /2021

Budget annexe de la résidence administrative

Excédent de fonctionnement.....	49 025.79 €
Déficit d'investissement	- 444 201.32 €

Affectation

Affectation en recette d'Investissement.....	40 000.00 €
Affectation en recette de fonctionnement.....	9 025.79 €

Voté à l'unanimité

Délibération n° 42 /2021**Budget annexe de la Gendarmerie**

Excédent de fonctionnement.....	141 757.28 €
Déficit d'investissement	- 400 127.46 €
<u>Affectation</u>	
Affectation en recette d'Investissement.....	140 000.00 €
Affectation en recette de fonctionnement.....	1 757.28 €

Voté à l'unanimité**Délibération n° 43 /2021****Budget annexe du Centre de Tri**

Excédent de fonctionnement.....	204 211.97 €
Excédent d'investissement.....	48 606.87 €
<u>Affectation</u>	
Affectation en recette d'investissement.....	79 000.00 €
Affectation en recette de fonctionnement.....	125 211.97 €

Voté à l'unanimité**Délibération n° 44 /2021****Budget annexe – Extension du Musée d'Art Moderne**

Excédent de fonctionnement.....	84 342.29 €
Excédent d'investissement.....	2 102 319.62 €
<u>Affectation</u>	
Affectation en recette d'investissement.....	0.00 €
Report en recette de fonctionnement	84 342.29 €

Voté à l'unanimité**Délibération n° 45 /2021****- Fiscalité – Vote des Taux d'imposition 2021 -**

Monsieur le Maire expose qu'à compter de cette année, les communes et les EPCI à fiscalité propre ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables. Cependant, la commune continue à percevoir la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants au taux voté en 2019, soit 14.18 %.

La perte de ressources sur les résidences principales est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties dont le taux, pour notre département, s'élève à 20.10 %.

Pour mémoire, les taux communaux 2020 étaient les suivants :

Taxe foncière bâti	20.45 %
Taxe foncière non bâti	43.27 %

A taux constants (le nouveau taux de foncier bâti après réforme étant de 40.55 %), les produits de ces taxes sont les suivants :

Taxe foncière bâti	4 668 522 €
Taxe foncière non bâti	49 155 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.....	411 297 €

Taxe d'habitation sur les logements vacants.....	43 786 €
TOTAL	5 172 760 €

En application de la réforme et du coefficient correcteur, la commune étant surcompensée, elle doit contribuer à hauteur de 384 582 €.

Le montant total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale pour 2021 s'élève donc à 4 788 178 €. Pour mémoire le produit des taxes 2020 était de 4 648 353 € soit un gain de 139 825 € pour 2021.

Il propose au conseil municipal de maintenir les taux 2020 et de les voter comme suit :

- ✓ taxe foncière bâti : 40.55 %
- ✓ taxe foncière non bâti 43.27 %

Voté à l'unanimité

Budget Primitif 2021 - Examen et vote du budget principal et des budgets annexes –

Madame Stéphanie Justafre propose au Conseil Municipal de voter comme suit le budget primitif 2021, équilibré en dépenses et en recettes. Elle propose, comme l'année dernière, de ne pas faire de budget supplémentaire, l'affectation des résultats s'inscrit donc au budget primitif. Le budget évoluera au cours de l'exercice au moyen de décisions modificatives.

Délibération n° 46 /2021

Budget principal

Fonctionnement.....	9 320 000 €
Investissement.....	5 395 000 €
Ensemble.....	14 715 000 €

Voté à la majorité,

**4 contre : M. PUIGMAL Patrick, M. PARAYRE Jean, Mme QUER Martine, Mme TORRENT Michèle ;
1 abstention : Mme BOISORIEUX Michelle**

Délibération n° 47 /2021

Budget annexe de l'assainissement

Fonctionnement.....	845 000 €
Investissement.....	530 000 €
Ensemble.....	1 375 000 €

Voté à l'unanimité

Délibération n° 48 /2021

Budget annexe des pompes funèbres

Fonctionnement.....	14 000 €
---------------------	----------

Voté à l'unanimité

Délibération n° 49 /2021**Budget annexe de la gendarmerie**

Fonctionnement.....	227 000 €
Investissement.....	557 000 €
Ensemble.....	784 000 €

Voté à l'unanimité**Délibération n° 50 /2021****Budget annexe de la résidence administrative**

Fonctionnement.....	116 000 €
Investissement.....	513 000 €
Ensemble.....	629 000 €

Voté à l'unanimité**Délibération n° 51 /2021****Budget annexe du Centre de Tri**

Fonctionnement.....	227 000.00 €
Investissement.....	127 606.87 €
Ensemble.....	354 606.87 €

Voté à l'unanimité**Délibération n° 52/2021****Budget annexe Extension du Musée**

Fonctionnement.....	84 342.29 €
Investissement.....	6 795 000.00 €
Ensemble.....	6 879 342.29 €

Voté à l'unanimité**Délibération n° 53 /2021****Budget annexe du Camping Municipal « Bosquet de Nogarède »**

Fonctionnement.....	105 407.84 €
Investissement.....	76 827.48 €
Ensemble.....	182 235.32 €

Voté à l'unanimité

- PATRIMOINE -

Délibération n° 54 /2021

- Camping Municipal « Le Bosquet de Nogarède » - Changement du mode de gestion du service public – Adoption du principe de la délégation de Service Public pour son exploitation - Rapport du Maire –

Monsieur le Maire expose au conseil que le Camping Municipal « Le Bosquet de Nogarède » est géré en régie directe par la commune depuis de nombreuses années. Elle assure donc la gestion de ce service public avec ses propres moyens humains et techniques.

Malgré des investissements importants en 2012 et 2013, consistant dans la remise aux normes et la création d'un local sanitaire, le camping connaît une importante baisse de fréquentation qui se traduit par une baisse des recettes.

La gestion en régie directe de ce service public apparaît inadaptée et ne permet pas une adaptation du camping à l'évolution de ce secteur particulier d'activité.

C'est la raison pour laquelle un changement du mode de gestion est envisagé.

Le rapport ci-annexé expose les différents modes de gestion possibles du service public ainsi que leurs avantages et inconvénients respectifs.

Il en ressort que le mode de gestion le plus adapté est la délégation de service public (gestion externalisée) de type concession.

Il s'agit de l'exploitation du camping municipal consistant principalement dans la gestion technique, financière, administrative et commerciale ainsi que la réalisation d'équipements, pour une durée qui sera déterminée en fonction des investissements proposés par les candidats mais qui ne pourra excéder 15 ans.

La procédure à mettre en œuvre pour l'attribution du futur contrat de délégation de service public est régie par deux séries de textes :

- les articles L1411-1 et suivants du CGCT relatifs à la procédure de DSP
- la dernière partie du code de la commande publique relative aux concessions.

Au regard de la valeur estimée du contrat sur la durée maximale de 15 ans, inférieure au seuil européen, il y aura lieu de mettre en œuvre une procédure dite « simplifiée » (articles R 3126-1 et suivants du code de la commande publique).

Le comité technique est saisi pour avis et doit se réunir lundi 12 avril 2021 à 14 heures.

Il propose au conseil municipal :

- d'approuver le changement de gestion du service public pour l'exploitation du camping municipal
- d'approuver le principe de la délégation de service public de type concession pour l'exploitation du camping municipal sur la base des caractéristiques des prestations précitées, que devra assurer le délégataire ;
- d'approuver le lancement d'une procédure de publicité et de mise en concurrence dans les conditions définies au Code Général des Collectivités Territoriales (art. L1411-1 et suivants) et au Code de la Commande Publique (art. R3126-1 et suivants notamment) en vue de la conclusion de ce contrat de délégation de service public.

Voté à l'unanimité

- ORGANISATION -

Délibération n° 55 /2021

- Mise en place du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) –

Monsieur Denis Duniac expose au conseil que, présidé par le maire, le CLSPD constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans les communes. Il a été créé par le décret du 17 juillet 2002 et consacré par l'article 1er de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance qui l'a rendu obligatoire « dans les communes de plus de 10 000 habitants et dans celles comprenant une zone urbaine sensible ».

Le CLSPD favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés, et peut définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publiques.

Il assure l'animation et le suivi du contrat local de sécurité lorsque le maire et le préfet, après consultation du procureur de la République et avis du Conseil, ont estimé que l'intensité des problèmes de délinquance sur le territoire de la commune justifiait sa conclusion.

Il est consulté sur la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de prévention de la délinquance prévues dans le cadre de la contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales en matière de politique de la ville.

Présidé par le Maire ou son représentant, le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance comprend notamment :

- ✓ le préfet et le procureur de la République, ou leurs représentants ;
- ✓ le président du conseil général, ou son représentant ;
- ✓ des représentants des services de l'État désignés par le préfet ;
- ✓ le cas échéant, le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, compétent en matière de dispositifs locaux de prévention de la délinquance et auquel la commune appartient, ou son représentant ;
- ✓ des représentants d'associations, établissements ou organismes œuvrant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques, désignés par le président du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance après accord des responsables des organismes dont ils relèvent. En tant que de besoin et selon les particularités locales, des maires des communes et des présidents des établissements publics de coopération intercommunale intéressés ainsi que des personnes qualifiées peuvent être associés aux travaux du Conseil.

La composition du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance est fixée par arrêté du maire. Il n'est pas obligatoire d'en créer un pour une commune comme Céret qui a moins de 10 000 habitants.

Madame Brigitte Baranoff ajoute qu'il est important de monter ce CLSPD puisque nous avons connu un événement dramatique sur la commune sur les violences faites aux femmes. Elle ajoute qu'un travail est mené au niveau de la CCV pour mettre en place des réunions d'information et de sensibilisation sur ce sujet. Elle précise que le CLSPE ne sera pas une coquille vide et que les choses vont commencer tout de suite avec des actions de prévention.

Monsieur Denis Dunyach propose au conseil municipal d'adopter le principe de création du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour le constituer.

Voté à l'unanimité

- PERSONNEL -

Délibération n° 56 /2021

- Convention de prestation de service avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des P.O. pour la mise à disposition ponctuelle de personnel -

Monsieur José Angulo tient à remercier Madame Marie-José Arnaudies, responsable du service comptabilité, qui a préparé les documents budgétaires et a une pensée pour l'agent du service comptable, en arrêt maladie.

Il propose ensuite au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, la convention de prestation de service annexée à la note de synthèse, permettant au centre de gestion de mettre à disposition de la commune du personnel dans le cadre d'un remplacement de personnel placé en congé de maladie.

Voté à l'unanimité

Questions posées par le groupe CERET ENSEMBLE

Audits :

« sur les finances, le patrimoine immobilier de la ville et l'organisation des services.

A la lecture du n°2 de la revue municipale, nous découvrons que des audits ont été lancés sur ces 3 thèmes.

Nous déplorons qu'ils n'aient pas fait l'objet d'une évocation en conseil municipal avant leur commande et qu'il n'y ait pas eu de restitution en conseil municipal.

Nous découvrons également qu'un séminaire de travail des élus sur les finances locales (cf. page 12 de la revue municipale) s'est tenu auquel notre groupe n'a pas été convié !

Curieuse conception de la démocratie locale ! de même la Commission des Finances aurait dû évoquer l'audit financier.

Dès lors, au titre de la communication des documents administratifs, nous vous demandons que nous soient communiqués, pour ces 3 audits :

les lettres de mission aux cabinets retenus et les rapports dans leur intégralité.

Nous souhaitons également avoir connaissance des modalités de sélection de ces cabinets et du coût de chacun de ces audits.

Travaux quartier de la gare : cf. le panneau installé au début de l'avenue vers Amélie, au carrefour des Croix de Guerre et de la Valeur Militaire qui porte les mentions suivantes :

Création d'un nouveau quartier intergénérationnel, quartier de la gare 2ème phase
Maîtrise d'Ouvrage Mairie de CERET

Coût opération : 540 000€HT

Etat 40% : 216 000€

Région 15% : 81000€

Département 15% : 81 000€

Commune 20% : 162 000€ (en fait, c'est 30% pour la commune).

Quels travaux sont prévus ? Nous avons cru comprendre que ce dossier était complètement remanié et que le volet intergénérationnel était perdu de vue.

Une 3ème tranche est-elle prévue et, dans cette hypothèse, qu'en sera-t-il ? D'autant que, dans les documents du Rapport d'Orientation Budgétaire de la Communauté de Communes, en page 28, est indiqué, au titre des orientations budgétaires 2021, sous le titre *Le quartier intergénérationnel de CERET*, que la *quatrième tranche du quartier intergénérationnel* sera intégrée aux restes à réaliser 2020 et que le montant s'élève à 495 000€ subventionné pour un montant de 327000€. »

Réponses de Monsieur Michel COSTE, Maire :

Audits :

« Je vous confirme que nous avons bien missionné des cabinets spécialisés en matière de finances locales, en matière de gestion du patrimoine et en matière de ressources humaines.

Je vous confirme également que vous aurez bien évidemment accès aux conclusions lorsqu'elles seront définitives.

Il ne faut pas que cela vous rende nerveux : c'est dans la logique des choses et ce n'est qu'un signe de plus de notre part de notre volonté de travailler sérieusement et sereinement. Les finances, le patrimoine, l'organisation des services, les procédures de gestion d'une ville comme Céret demandent beaucoup de professionnalisme. Vous conviendrez que ce n'était pas le cas. Avant d'agir à l'aveuglette et à la petite semaine, on a voulu poser les choses, avoir un état des lieux précis, un diagnostic fiable et des conseils avisés avant de prendre des décisions que nous souhaitons pertinentes, efficaces et économes des deniers publics. Vous avez remarqué que nous avons beaucoup d'ambition pour Céret, tant pour améliorer la vie quotidienne des habitants que pour amener des vrais plus à la vie locale. Cela ne doit pas se faire n'importe comment, nous devons donc construire une gestion rigoureuse et précise, maîtrisée. Nous avons de vraies ambitions pour la Ville, mais pour cela nous devons maîtriser parfaitement la gestion. Cela exige de la rigueur et de la méthode : l'intervention des cabinets spécialisés va dans ce sens.

Qu'est-ce qu'un audit ? Wikipédia indique qu'il s'agit d'une « expertise professionnelle effectuée par un agent compétent et indépendant aboutissant à un jugement par rapport à une norme sur les états financiers, l'organisation, les procédures, » etc....

Je vous confirme aussi qu'à chaque fois que cela sera nécessaire, qu'il y aura besoin ponctuellement de compétences spécialisées, nous ferons appel à ces compétences spécialisées, extérieures, indépendantes.

C'est d'autant plus normal que par exemple, sur le Musée d'art moderne ou sur le CIMP, sous l'ancienne municipalité, le Département et la Région avaient demandé à ce qu'un audit soit fait en matière de Personnel et de Ressources humaines et vous ne vous y étiez pas opposés puisque ces audits ont été réalisés.

En ce qui concerne le séminaire, il a bien eu lieu, tout le groupe majoritaire au grand complet a bien accepté de consacrer deux jours pleins, un vendredi et un samedi à l'analyse de nos budgets, de nos ressources et du coût de nos projets. Mais je précise aussi que ce séminaire s'est déroulé dans le cadre d'une formation financée avec le budget Formation des élus auquel nous avons tous droit et que je vous encourage à utiliser : nous avons tous besoin de monter en compétence

Ce séminaire nous a permis de débayer bien des sujets, d'éclairer nos projets et leur faisabilité. Nous prenons très à cœur notre responsabilité et nous donnons les moyens de l'accomplir au mieux. C'est donc des projets et une ambition confortés que nous vous présentons aujourd'hui.

En ce qui concerne les travaux de la gare, ils vont se poursuivre cette année par la fin de la 4^{ème} phase qui avait été interrompue afin de mieux appréhender la fin de ce chantier au niveau de l'entrée de ville.

La 4^e phase du projet va consister aux travaux de réaménagement de l'avenue de la gare depuis le bâtiment de l'ancienne gare jusqu'à l'entrée de la ville, côté Reynes. Ces aménagements vont permettre la poursuite de la desserte du nouveau quartier intergénérationnel avec la restructuration de la chaussée, le réaménagement des trottoirs afin de faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite et la réfection de l'éclairage public afin de privilégier la basse consommation d'énergie. Le coût total de cette 4^e phase est estimé à 288 795.00 € H.T. pour laquelle une subvention est sollicitée au titre de la DETR pour un montant de 144 397.50 € représentant 50 % du coût du projet. »

Monsieur Puigmal ajoute : « Vous expliquez que le séminaire des finances rentre dans le cadre de la formation des élus et vous n'y associez pas les élus d'opposition, c'est une honte ! »

Monsieur le Maire répond : « Vous n'êtes pas d'accord sur notre budget ; Je ne vois pas pourquoi on aurait dû vous associer à ce séminaire ».

La séance est levée à 20h20.